

ses responsabilités à ce que la personne soit citée à comparaitre devant la juridiction de jugement et ceux aussi afin que votre préjudice soit réparé.
Vous joindrez la copie de facture ainsi que le certificat médical du médecin.
Voyez aussi avec votre assurance automobile car vous disposez d'une assistance juridique.
Restant à votre disposition.

Par **boston**, le **23/03/2013** à **17:40**

je vous remercie d'avoir pris un peu de votre temps pour me répondre , je vous souhaite une bonne fin de journée .

Par **citoyenalpha**, le **23/03/2013** à **18:49**

mais avec plaisir et n'oubliez pas de contacter votre assurance
restant à votre disposition